

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.242 Vœu relatif aux mises à l'abri d'urgence dans les équipements municipaux

Le Conseil de Paris,

Considérant l'installation de plusieurs campements de personnes sans-abris à Paris ces derniers mois qui nécessitent la mobilisation des services de l'État pour leur orientation et leur prise en charge ;

Considérant la 4ème édition de la Nuit de la Solidarité, qui a permis de décompter au moins 2 785 personnes sans solution d'hébergement lors de la nuit du 25 au 26 mars 2021 ;

Considérant la réalisation de plusieurs opérations de mise à l'abri en urgence ces derniers mois permettant l'orientation des personnes sans-abri, avec, dans la plupart des cas, le concours des services de la Ville de Paris, en particulier pour les personnes vulnérables ;

Considérant la mobilisation répétée par la Ville, et à la demande de la Préfecture de la Région Ile-de-France, d'équipements municipaux afin de mettre à l'abri les personnes avant qu'elles puissent bénéficier d'une orientation plus pérenne ;

Considérant le fait que, pour des raisons de praticité et de mise en œuvre rapide, les gymnases municipaux sont les principaux sites mobilisés à ces fins malgré la recherche de la part de la Ville de lieux alternatifs ;

Considérant la mobilisation récente des gymnases Jean Bouin (16e), Patriarche (5e), -Léon Mottot (12e), Roquépine (8e), Le Vau (20e) et Bercy-Bastille (12e) dernièrement ;

Considérant les contraintes liées à la crise sanitaire : moins de gymnases mobilisables, capacités d'accueil par établissement réduites, mobilisation de gymnases pour la campagne de vaccination ;

Considérant la rareté des équipements sportifs répondant à ces besoins spécifiques (de plain-pied, isolés par rapport à d'autres équipements, d'une surface suffisante...) à Paris et la très forte utilisation de ces locaux à des fins sportives que ce soit dans le cadre scolaire comme associatif ;

Considérant que, dans le cadre du déconfinement, nous devons impérativement assurer la reprise des activités sportives dans de bonnes conditions et répondre à l'attente légitime de ces publics ;

Considérant le caractère précaire et peu adapté de ces équipements à remplir ces objectifs de mise à l'abri ;

Considérant la nécessité de disposer de lieux d'hébergement adaptés et pérennes pour la mise à l'abri des personnes à la rue ;

Sur proposition d'Éric Pliez et les élu.e.s du groupe Paris en Commun, Nathalie Maquoi et les élu.e.s du groupe Génération.s, Emmanuelle Rivier et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris, Nicolas Bonnet-Oulaldj et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen,

Emet le vœu que la Ville de Paris s'engage à :

Interpeller la Préfecture d'Ile-de-France afin que soient identifiés un ou plusieurs sites qui puissent constituer un dispositif adapté d'accueil et d'orientation des personnes venues chercher refuge à Paris ;

Demander à la Préfecture d'Ile-de-France que des lieux alternatifs aux gymnases soient mobilisés pour remplir ses missions d'orientation et de mise à l'abri des populations sans abris relevant de sa responsabilité, y compris au sein d'équipements relevant de l'État;

Interpeller le gouvernement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et personnes exilées à la hauteur des besoins.